

Hôpital J.-L. Chapon président du conseil de surveillance

RAPPEL

→ Le maire d'Uzès exerçait depuis 1983 les fonctions de président de droit du conseil d'administration

Au cours de ses mandats successifs, le maire d'Uzès a favorisé la venue de trois directeurs, MM. Domenges et Guyot, et maintenant Denis Bruguier avec qui il a pu mettre en place divers projets importants, dont les maisons de retraite des Terrasses de Gisfort et des Jardins de l'Escalette, et un nouvel hôpital, route de Nîmes.

Mais en avril 2010, le ministère de la Santé et des Sports a remplacé le traditionnel conseil d'administration par un conseil de surveillance des établissements publics, dont la présidence « n'est plus de droit assurée par le maire de la commune ». Un conseil de surveillance a donc été établi par le directeur général de l'ARS (agence régionale de santé) avec, comme membres à voix délibératives, trois représentants des collectivités territoriales (Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès, Jean-Louis Roche, vice-président de la communauté des communes de l'Uzège, Denis Bouad, conseiller général), trois représentants du personnel (Marie-Christine Dabek, commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques; Michèle Bonatout, commission médicale d'établissement; Didier Rivière, syndi-



Jean-Luc Chapon, avec Denis Bruguier, directeur de l'Hôpital local.

cat) et trois personnalités qualifiées (Dr Pierre Delafont, direction générale de l'agence régionale de santé (DGARS); Laurette Jouve, union départementale des associations de retraités du Gard; Christine Maruejols, association des familles de traumatisés crâniens du Languedoc Roussillon).

Quatre membres avec voix consultatives ont également été désignés: Dr Gilles Servans, vice-président du directeur de l'hôpital d'Uzès, Christine Wislez, représentant le DGARS; le directeur de la Mutualité sociale agricole du Gard et un membre du Conseil de vie sociale représentant les

familles. A l'unanimité, les représentants des collectivités et des personnalités qualifiées ont élu Jean-Luc Chapon président pour une durée de 5 ans.

Le conseil exerce un contrôle permanent sur la gestion

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. A ce titre, il communi-

que au DGARS ses observations sur le rapport annuel présenté par le directeur et sur la gestion de l'hôpital. A tout moment, il peut effectuer les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il est appelé à délibérer sur le projet d'établissement, diverses conventions, le compte financier et l'affectation des résultats, le rapport annuel d'activité....

Il donne également son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.